



Communiqué de presse
Paris, 5 juillet 2023

☀ Séance d'installation du Comité national du FIPHFP

Les nouveaux membres du Comité national du FIPHFP désignés par arrêté du 12 juin 2023 se sont réunis pour la première fois le 5 juillet et ont élu leur Président.e et vice-présidents.tes.

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique est renouvelé tous les 4 ans permettant ainsi une diversité et une continuité de ses actions.

Un parcours d'élue et de représentante du collège des employeurs territoriaux

Françoise Descamps-Crosnier a été réélue ce 5 juillet. Elle occupe la fonction de Présidente du Comité national depuis 2019. Elle représente, au sein du Comité national du FIPHFP, le collège des employeurs territoriaux.

Elle est membre deux instances de consultation paritaires : le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et le Conseil commun de la Fonction publique (CCFP).

Jusqu'en 2022, elle occupait les fonctions de cheffe de cabinet au sein du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Elle a occupé plusieurs fonctions d'élue au niveau local et national. Maire de la commune yvelinoise de Rosny-sur-Seine entre 2001 et 2013, puis conseillère municipale, la nouvelle Présidente du Comité national du FIPHFP a été conseillère régionale d'Île-de-France de 2004 à 2012 et députée des Yvelines de 2012 à 2017. Mandat au cours duquel elle a été membre de la Commission des lois ainsi que rapporteur du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Sous sa mandature, elle a été chargée par le Premier ministre d'une mission sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, dont l'objectif visait à identifier les éventuelles inégalités professionnelles dans la Fonction publique entre les femmes et les hommes.

« Je suis très fière de poursuivre mon mandat en tant que Présidente du Comité national, de pouvoir représenter les valeurs du FIPHFP et de prendre la suite du travail collectif déjà accompli pour faire progresser la réflexion sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. J'ai toujours placé la lutte contre les discriminations au cœur de mes engagements et je souhaite que mon mandat soit fondé sur l'écoute, la confrontation des idées et un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs engagés dans le combat pour l'inclusion».
Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP

Deux vice-présidents engagés de longue date au sein du Comité national du FIPHFP

Christophe Godard, issu de l'Union fédérale des syndicats d'Etat CGT, premier vice-président, est membre du Comité national du FIPHFP depuis 2022. Il avait précédemment fait un premier mandat entre 2013 et 2016 en tant que représentant des personnels.

François Serclerat, deuxième vice-président, est membre du Comité national depuis 2021 en tant que représentant des associations et organismes regroupant des personnes en situation de handicap. Il est trésorier de la FNATH, la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés.



La nouvelle composition du Comité national

En tant que représentants des employeurs de la fonction publique de l'État, les membres titulaires nommés sont :

- Mme Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,
- M. Christophe LANTERI, sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel à la direction des ressources humaines relevant du secrétariat général du ministère de l'intérieur,
- Mme Nathalie DEGRYSE, adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions au sein de la direction des ressources humaines relevant du secrétariat général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

En tant que membres suppléants :

- Mme Emmanuelle LAVERGNE, déléguée nationale handicap à la direction des ressources humaines du ministère des armées,
- M. Jean-Xavier LICHTLÉ, responsable de la mission à l'intégration des personnels handicapés à la direction générale des ressources humaines relevant du secrétariat général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,
- M. Thierry LARTIGUE, référent national handicap à la direction des ressources humaines relevant du secrétariat général des ministères sociaux.

En tant que représentants des employeurs de la fonction publique territoriale, les membres titulaires nommés sont :

- Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER, conseillère municipale de la ville de Rosny-sur-Seine,
- M. Jean-Marc FRIZOT, conseiller municipal de la ville de Blanzay,
- Mme Zemorda KHELIFI, conseillère municipale de la ville de Villeurbanne.

En tant que membres suppléants sont nommés :

- Mme Claudie COSTE, vice-présidente du conseil départemental de l'Ardèche,
- M. Christophe IACOBBI, maire de la ville d'Allons,
- Mme Roselyne BIENVENU, adjointe au maire de la ville d'Angers.



En tant que représentants des employeurs de la fonction publique hospitalière, les membres titulaires nommés sont :

- M. Quentin HENAFF, responsable adjoint du pôle "ressources humaines" de la Fédération hospitalière de France,
- Mme Jeanne DAVENEL, directrice adjointe des ressources humaines du Centre hospitalier universitaire de Rennes.

En tant que membres suppléants sont nommés :

- Mme Delphine GUERIN, directrice des ressources humaines du Centre hospitalier universitaire de Reims,
- Mme Laure BONNET, directrice des ressources humaines de l'établissement public de santé Alsace-Nord et de l'hôpital de la Grafenbourg.

En tant que représentants des personnels, les membres titulaires nommés sont :

- M. Christophe GODARD (CGT),
- Mme Carine DORMY (FO),
- Mme Marie-Christine OUDART (CFDT),
- M. Amar AMMOUR (UNSA),
- M. Daniel LE CAM (FSU),
- Mme Evelyne NGO (Solidaires-FP),
- M. Thierry RIET (CFE-CGC),
- Mme Dominique MAILLARD (FA FP).

En tant que membres suppléants sont nommés :

- Mme Isabelle GODARD (CGT),
- Mme Valérie PUJOL (FO),
- M. Sébastien GUILLAUME (CFDT),
- Mme Anne BARBERO (UNSA),
- Mme Claire BILLÈS (FSU),
- Mme Julie FERRUA (Solidaires-FP),
- Mme Bettina KEMPF (CFE-CGC),
- Mme Chaïbia JANSSEN (FA FP).

En tant que représentants des associations ou organismes regroupant des personnes handicapées, les membres titulaires nommés sont :

- M. Michel BRENAUT (APF France handicap),
- Mme Betty SZUMNY (CFPSAA),
- M. François SERCLERAT (FNATH)
- Mme Catherine PEYRARD (UNAFAM).

En tant que membres suppléants sont nommés :

- Mme Claire MAGIMEL (APAJH),
- M. Jean VINÇOT (Autisme France),
- Mme Amélie MAYOT (LADAPT),
- M. Dominique CLÉMENT (Paralysie cérébrale France).

En tant que représentants des organismes relevant du service public de l'emploi, les membres titulaires nommés sont :

- M. Aymeric MORIN, adjoint au directeur général adjoint de Pôle emploi, en charge de l'offre de services,
- M. Jean-Pierre BENAÏET, président du conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisés (CHEOPS).

En tant que membres suppléants sont nommés :

- Mme Ivane SQUELBUT, directrice des partenariats et de la territorialisation de Pôle emploi,
- Mme Marlène CAPPELLE, déléguée générale du conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisés (CHEOPS).

Au titre des personnes compétentes dans le domaine du handicap, les membres nommés sont :

- Mme Chantal RIALIN, présidente de "Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir",
- Mme Mathilde ICARD, présidente de l'association des directeurs de ressources humaines de grandes collectivités,
- M. Gérard LEFRANC, directeur de la mission insertion, en charge de la politique du handicap, du groupe Thales.



Le Comité national, clé de voûte de la gouvernance du FIPHFP

Le Comité national est l'organe délibérant et l'instance de gouvernance du FIPHFP. Il définit les orientations de la politique nationale du Fonds et vote son budget.

Il est composé de 22 membres titulaires : représentants des employeurs des trois versants de la Fonction publique, représentants des personnels, représentants des associations intervenant dans le champ du handicap et trois personnes qualifiées.

Par arrêté du ministre de la santé et de la prévention, du ministre de la transformation et de la Fonction publiques, du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, de la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales, et auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ruralité, et de la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée des personnes handicapées, en date du 12 juin 2023, sont nommés membres du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique. Un suppléant est également nommé pour chacun des membres du Comité national.

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique.

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par le biais de conventions pluriannuelles avec les employeurs et de partenariats nationaux, notamment dans le domaine de l'accessibilité.

Depuis sa création, le taux d'emploi des travailleurs handicapés est passé de 3,74 % en 2006 à 5,45 % en 2022.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville.

Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr / @fiphfp

Contacts Presse

Fanny Auverny – 06 07 18 59 42 – fauverny@image7.fr

Charlotte Le Barbier – 06 78 37 27 60 – clebarbier@image7.fr